



Congés d'anciennete ccn 66

Par **Maudi**, le **24/04/2019** à **11:36**

Bonjour,

je travaille en institution depuis près de 20 ans (convention 66) et ai par conséquent le droit à 6 jours de congés payés.

Je suis à plein temps mais ne travaille pas le mercredi.

Est-ce normal, ayant droit à 6 jours, que je « perde » 2 jours (mercredi et samedi) (2 jours non travaillés dans l'année) sur mes 6 jours de vacances ? Ou puis-je demander ma semaine du lundi au samedi + 1 jour pour remplacer mon mercredi non travaillé habituellement ? Car au final sur les 6 jours de congés payés, je n'ai au final toujours que 4 jours.